

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Onze, le Lundi 19 Décembre à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 13 Décembre, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

**Etaient présents :**

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire.

MM. PARODIN, VITALI, M. MARY, Mme PEREZ, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, M. BERNARDI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M COMBARET, Mme CURCIO, MM. TOMI, BARTOLI, Mme TOMI, M. D'ORAZIO, Mme GUERRINI, Conseillers Municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Mme GUIDICELLI	à	M. LUCIANI
Mme DEBROAS	à	M. CERVETTI
M. BASTELICA	à	Mme POLI
M. ZUCCARELLI	à	M. PIERI
Mme FERRI-PISANI	à	Mme PASQUALAGGI
Mme SAMPIERI	à	M. CASASOPRANA
M. MARCANGELI	à	Mme GUERRINI

**Etaient absents :**

Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme PIMENOFF, Mme SUSINI-BIAGGI, Mme PASTINI, M. RUAULT, M. SBRAGGIA, M. CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, M. LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	29
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 19 Décembre 2011

Délibération N°2011 / 302

**Aménagement du chemin de Candia : acquisition, à titre gratuit, de 34 m<sup>2</sup> pris sur la parcelle cadastrée section BE n° 261.**

## **Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :**

Par délibération n° 2011/3 en date du 31 janvier 2011, le Conseil Municipal a autorisé l'acquisition, à titre gratuit, des emprises nécessaires à l'aménagement du chemin de Candia prises sur les parcelles cadastrées section BE n° 259, 260 et 261 et à signer l'acte notarié qui sera passé entre la Ville et la société Erilia (Provence Logis), propriétaire desdits terrains.

Les recherches complémentaires effectuées ont révélé que la parcelle BE 261 est propriété indivise d'Erilia (Provence Logis) et des consorts Gaggini.

Ces derniers ont donné leur accord pour la cession gratuite des 34 m<sup>2</sup> en bordure de voie, nécessaires à l'élargissement du chemin de Candia.

### **IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL**

- de se prononcer sur l'acquisition, à titre gratuit, de 34 m<sup>2</sup> pris sur la parcelle cadastrée BE n° 261, sise chemin de Candia, d'une contenance de 260 m<sup>2</sup>, appartenant à la société Erilia et aux consorts Gaggini.
- de se prononcer sur l'autorisation à donner à Monsieur le Maire pour entreprendre les démarches utiles à la concrétisation de cette acquisition et signer l'acte notarié qui sera passé entre la Ville, la société Erilia (Provence Logis) et les consorts Gaggini.

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Où l'exposé de Monsieur Paul Antoine LUCIANI, Maire-Adjoint délégué,  
et après en avoir délibéré,**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée portant droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

Vu la loi n° 86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités Locales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2011/3 en date du 31 janvier 2011,

**CONSIDERANT** que la société Erilia (Provence Logis) a donné son accord concernant la cession à la Ville d'Ajaccio d'environ 387 m<sup>2</sup> à détacher des parcelles cadastrées BE n° 259, 260 et 261, situées chemin de Candia,

**CONSIDERANT** que les consorts Gaggini ont donné leur accord pour une cession gratuite de 34 m<sup>2</sup> pris sur la parcelle BE 261 dont ils sont propriétaires indivis avec Erilia,

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 16 décembre 2011.

**APPROUVE**

**A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

- l'acquisition, à titre gratuit, de 34 m<sup>2</sup> pris sur la parcelle cadastrée BE n° 261, sise chemin de Candia, d'une contenance de 260 m<sup>2</sup>, appartenant à la société Erilia et aux consorts Gaggini.

**AUTORISE Monsieur LE MAIRE**

- à entreprendre les démarches utiles à la concrétisation de cette acquisition et signer l'acte notarié qui sera passé entre la Ville, la société Erilia (Provence Logis) et les consorts Gaggini.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en mairie.

.....  
**Fait et délibéré à AJACCIO les jour, mois et an que dessus.**  
**(suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE DEPUTE-MAIRE,**

**Simon RENUCCI**

## Plan de situation



Extrait du document d'arpentage

